



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Nantes Nice

Question écrite n° 14266

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les dessertes SNCF Nantes-Nice (train 6421), et Nice-Nantes (train 6920). Ces lignes assurent une liaison importante qui relie l'arc atlantique au bassin méditerranéen. Jusqu'à présent une suite logique de correspondance maintenait l'attrait de cette liaison ferroviaire. Actuellement, une menace pèse sur l'existence d'horaires cohérents d'un bout à l'autre de cette ligne. Le projet de scinder en deux parties cette ligne autour de Bordeaux et La Rochelle semblent sérieusement dissuasives. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir l'informer de ses projets en matière de trajet Nantes-Nice (A/R), ainsi que de la modernisation de cette ligne.

Texte de la réponse

Le ministre chargé des transports est très attaché à la qualité du réseau, des dessertes et du service rendu aux usagers. Il ne lui appartient cependant pas de fixer la grille des dessertes ferroviaires sur les différentes lignes car la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 prévoit en la matière une large autonomie de la SNCF. Il a par contre rappelé à l'entreprise publique que toute modification de dessertes doit donner lieu à une large concertation, en particulier avec les élus concernés et les représentants des usagers. La SNCF a précisé que sur les liaisons concernées, le trafic des trains de nuit connaissait, depuis une dizaine d'années, une érosion continue, ce qui l'a donc amenée à repositionner la relation nocturne entre Nantes et Nice depuis le 24 mai dernier et, dans le même temps à améliorer la qualité du service dans les trains 6920 (Nice-Bordeaux) et 6421 (Bordeaux-Nice). Il est apparu, en effet, que les besoins des usagers entre Nantes et Bordeaux seraient mieux satisfaits par un train de jour comportant uniquement des places assises et partant à 18 h 15 de Nantes pour une arrivée à Bordeaux à 22 h 17. Un train de nuit entre Nantes et Nice circule désormais en pointe hebdomadaire, le vendredi soir et le dimanche soir toute l'année, et tous les jours en plein été. Il part à 20 h 45 au lieu de 18 h 15 afin de lui donner sa vocation de train de nuit. Parallèlement, dans le sens Nice-Nantes, une desserte quotidienne de début de journée a été mise en place entre Bordeaux et Nantes. Quant à la desserte de nuit entre Nice et Nantes, elle est assurée désormais en pointe hebdomadaire dans la nuit du vendredi au samedi et dans la nuit du dimanche au lundi toute l'année, et tous les jours en plein été. Le train part à 18 h 35 de Nice, ce qui permet aux voyageurs d'arriver à Nantes à 9 h 19.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14266

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2620

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4956